



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées - Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°32/2025

Convocation en
date du :
14/05/2025

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
14
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..

Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 20 mai 2025 à 18h00.

Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, Mme Magali YOVANOVITH, M. Frédéric DEPERROIS, Mme Michelle DUNYACH, Adjointes au Maire,
M. Jordi AUVERGNE, M. Guillem BANUYLS, M. Alain LLAURENSY, M. Thierry CO, Mme Christiane GASTAL, M. Alexandre REYNAL, M. François ANDRE, M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Simone BERIO a donné procuration à M. Frédéric DEPERROIS, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à Mme Christiane GASTAL, Mme Valérie HOFER a donné procuration à M. Jean-Victor HERETE, Mme Martine ANDRES a donné procuration à Mme le Maire, M. Jacques-Hervé BONET a donné procuration à M. Alain LLAURENSY, M. Richard COLL a donné procuration à Mme Michelle DUNYACH.

Absents : Mme Elisabeth MATHIEU, Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : CENTRE COMMUNAL D'ACTION
SOCIALE – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024**

Le Président de séance expose :

Le Compte Administratif du Centre Communal d'Action Sociale fait apparaître les résultats suivants :

► **Section de fonctionnement :**

- Dépenses et recettes prévues (BP) : 19 800.00 €
 - Dépenses réalisées : 14 596.86 €
 - Recettes réalisées : 17 648.00 €
- Report excédent N-1 : 12 773.57 €
- Excédent : 15 824.71 €

► Section d'investissement :

- Dépenses et recettes prévues (BP) : 9 500.00 €
- Dépenses réalisées : 0.00 €
- Recettes réalisées : 136.40 €

Report excédent N-1 : 9 285.81 €

- Excédent : 9 422.21 €

Restes à réaliser en recettes (A) : 0.00 €

Restes à réaliser en dépenses (B) : 0.00 €

Solde Restes à réaliser (A-B) : 0.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,**Après en avoir délibéré,****Par 20 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION****des membres présents et représentés****APPROUVE** le Compte Administratif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2024,**AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les actes et documents y afférent.**Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.****Le Maire,
Marie COSTA****Le secrétaire de séance,
Guillem BANYULS**